Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_032-DE

ACCESSIBILITE

DCC26-032

OBJET : OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE MARCILLE ROBERT – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU TROTTOIR AU N°2 LE BOULEVARD

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE D'OCTROI DES FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de sa politique globale de fonds de concours, la Communauté de communes a institué un **fonds de concours** au profit des communes pour les **travaux de mise en accessibilité** des **établissements communaux recevant du public** et de la **voirie**.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE LA COMMUNE

La **commune de Marcillé Robert** a déposé une **demande de participation financière** de Roche Fées Communauté, relative à l'**aménagement du trottoir devant le n°2 Le Boulevard.**

Le montant des travaux d'accessibilité envisagé est de **12 232,20 € HT.**

Le **plan de financement** est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
ENTREPRISE	MONTANT HT	Montant Accessibilité	CO FINANCEURS	TAUX DE SUBVENTIONS	MONTANTS
		100%			
		- €	DETR	40%	4 892,88 €
		- €			
Travaux voirie	12 232,20 €	12 232,20 €			
			Amende de police		2 446,44 €
			FDC RAFCo	20,00%	2 446,44 €
			Fonds propres Marcillé Robert		2 446,44 €
TOTAL	12 232,20 €	12 232,20 €	TOTAL	60%	12 232,20 €
	HT				

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_032-DE

3. ÉLIGIBILITÉ DU PROJET DE LA COMMUNE

Le **montant du fonds de concours** proposé s'élève à la somme de **2 446,44 €.** (Basé sur la somme réelle des travaux conformes aux règles de l'accessibilité handicapé.)

- Le plafond de dépenses subventionnables de 150 000 € n'est pas atteint.
- Le taux de subvention de 20 % n'est pas dépassé.
- Le financement sollicité ne dépasse pas 50 % du coût net restant à charge de la commune.

Ceci étant exposé,

Vu le guide des fonds de concours octroyés par Roche aux Fées Communauté approuvé en Conseil communautaire du 6 juillet 2021 (DCC21-062), modifié le 23 mars 2023,

Vu l'avis favorable émis par le Comité d'Examen des demandes de fonds de concours Communautaires le 18 septembre 2025,

Il vous est proposé :

- ***D'octroyer** un **fonds de concours** à la commune de **Marcillé-Robert** d'un montant de **2 446,44 €** pour la **mise en accessibilité du trottoir devant le n°2 Le Boulevard** ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_032-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

STIF